

Vol. 37, no 17, 28 avril 2011



Calendrier de fin de session

Éric Désilets, 3^e vice-président à l'information

Ô combien de choses à faire avant les vacances! Il reste un peu plus de 2 semaines de cours avec les étudiantes et les étudiants, ensuite la période d'examens avec ses piles de corrections... Il y a aussi les plans de cours de la session d'automne à préparer et diverses réunions avec les collègues avant de partir pour l'été... Voici d'ailleurs quelques événements importants à venir.

15 mars au 30 avril. Quelques jours encore pour relever le Défi climat. Le Conseil central du Cœur de Québec vous invite à réduire vos émissions de gaz à effet de serre en modifiant vos habitudes de déplacement, de chauffage, de recyclage, d'alimentation, etc. L'environnement est bénéfique pour votre santé et votre portefeuille. L'an dernier, 58 000 citoyennes et citoyens se sont engagés et ce sont près de 75 000 tonnes de CO² qui ont été épargnés, soit l'équivalent de 20 000 voitures en moins sur nos routes. Consultez www.defi climat.qc.ca

30 avril. Le sommelier Luc Soucy (SAQ, École d'Hôtellerie) présente sa sélection de vins et fromages, ce samedi 30 avril à 19 h, au loft du Pavillon des Humanités. L'activité est organisée au profit du Comité de Solidarité de Trois-Rivières pour l'organisation d'un voyage de coopération internationale en Haïti. Prix : 55\$. Pour avoir un billet, communiquez avec Simon Lévesque, prof de physique, par courriel (levesque.simon@gmail.com) ou par téléphone (819 609-6105).

1^{er} mai. Bonne Fête internationale des travailleuses et des travailleurs! Voici quelques mots de Claudette Carbonneau pour souligner cette fête : « Cette année, nous lancerons un message clair aux grandes entreprises et à leur lobby : l'heure des comptes a sonné.

Les entreprises ont une bonne part de responsabilité dans la crise économique. La spéculation, la déréglementation et les privatisations qu'elles ont voulues n'ont pas apporté de richesse. Au contraire, cela nous a précipités dans une crise économique et l'écart entre les riches et les pauvres s'est agrandi. Et pourtant, elles continuent à réclamer davantage de privatisation et moins de protection sociale pour les travailleuses et les travailleurs.

Quant à nos gouvernements, ils suivent leurs recommandations. Les derniers budgets déposés à Québec et à Ottawa l'ont été sous le signe de l'austérité. Cela fait reposer de plus en plus le financement des services sur la logique de l'utilisateur-payeur. Nous devons donc interpeller ces entreprises et pas seulement les gouvernements. »

2 mai. Les élections fédérales auront lieu dans quelques jours à cause du bilan catastrophique des conservateurs. La CSN appelle ses membres à voter pour des candidatures ayant le plus de chance de chasser les conservateurs du pouvoir.

Les dérives antidémocratiques justifient cette position : « prorogation à deux reprises du Parlement, interdiction au personnel des ministères de comparaître devant les comités parlementaires, contrôle absolu sur les relations de presse, négociations secrètes d'ententes commerciales avec différents pays (Colombie, UE), refus de sanctionner la ministre de la Coopération internationale, Bev Oda, sur la

question de la subvention de l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) pour l'organisme Kairos et Tutti Quanti. [...]

Sur le plan des droits des femmes, il y a aussi matière à grande inquiétude. Depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir, les députés conservateurs multiplient les projets de loi privés contre le droit à l'avortement (C-291, C-338, C-537, C-543, C-484 et le dernier en lice, C-510, battu en décembre 2010). [...] Signalons également les compressions de 43 % dans le budget de fonctionnement de Condition féminine Canada (entre autres, 12 des 16 bureaux régionaux de l'organisme ont été fermés un peu partout au pays), les changements aux critères de financement des organismes de femmes, l'annulation du Programme national d'investissement dans les services de garde, l'adoption d'une loi sur l'équité salariale qui oblige les femmes à présenter, seules, leurs plaintes sans l'aide de leur syndicat, sous peine d'amende pour ce dernier.

Il faut aussi souligner les positions ultraconservatrices de ce parti, notamment en ce qui a trait au registre des armes à feu que son chef a promis d'abolir s'il décrochait une majorité le 2 mai prochain. Concernant l'assurance-emploi, le gouvernement fédéral s'est emparé, en juillet 2010, de la réserve de 57 milliards de dollars constituée des cotisations excédentaires des employeurs et des employé-e-s de 1996 à 2009. Un autre véritable scandale national!

Le bilan environnemental du gouvernement Harper est également déplorable. En effet, le Canada s'est opposé à l'adoption d'une résolution de l'Organisation des Nations Unies reconnaissant l'accès à l'eau comme étant un droit fondamental. De plus, il revient sur ses engagements à titre de signataire du Protocole de Kyoto : non seulement pour ce qui est des taux d'émissions de gaz à effet de serre, mais également en permettant le développement sans contrainte de l'industrie des sables bitumineux dans l'Ouest canadien.

D'autre part, si les conservateurs favorisent de façon éhontée l'ajout de budgets pour la Défense nationale, rien ne se fait en revanche pour sortir de la pauvreté et de la précarité une partie importante de la population. Selon Campagne 2000, près d'une personne sur dix, y compris un enfant sur dix, vit encore dans la pauvreté ! Et cette situation est pire chez les communautés autochtones puisque dans ce cas, c'est un enfant sur quatre qui grandit en situation de pauvreté.

Pour toutes ces raisons, le 2 mai prochain, il faut chasser les conservateurs du pouvoir! » (www.csn.qc.ca).

4 mai. Quelques billets sont toujours disponibles pour la conférence d'Hervé Kempf. L'auteur de *L'oligarchie ça suffit, vive la démocratie* sera au Centre social du Cégep (HC-1000) le mercredi 4 mai à 19 h. Passez chercher votre billet au local du syndicat (HF-2010).

11 mai. Le conseil syndical aura lieu le mercredi 11 mai à 15 h au SE-1065. L'ordre du jour vous sera transmis bientôt.

6 juin. Le congrès local aura lieu à l'île St-Quentin le lundi 6 juin prochain à 13 h 30. Nous nous associons de nouveau à la CSN et à Leucan pour la tenue d'un camp d'été pour les enfants atteints de cancer. Or, cette année, Leucan ne vend pas de chandails, mais des billets de loterie. Ainsi, les premiers profs arrivés au congrès recevront des billets de loterie qui mettent en jeu plusieurs prix, notamment une croisière aux Îles-de-la-Madeleine, des lots en argent, un séjour en auberge...

Le tout sera couronné par un souper festif. Afin de déterminer le nombre de repas et d'éviter du gaspillage, vous devez vous procurer un billet au coût de 5\$ au local du syndicat (HF-2010) avant le 30 mai.

Bref, bonne fin de session!



VRAI OU FAUX ?

Les allégations de harcèlement sont généralement fausses ou injustifiées, motivées par le mépris ou la vengeance.

FAUX

Porter plainte contre une personne qui harcèle n'est pas un jeu. C'est une démarche sérieuse qui peut engendrer des conséquences importantes pour la personne visée par la plainte. (Extrait : *Ça fait partie de la job*, Éditions Pleine Lune)

Lors du dépôt d'une plainte, le comité pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail (CHV) doit s'assurer du bien-fondé de la plainte grâce à une évaluation de la situation et des faits.

Cette dernière phrase est importante. Pour aider le comité à prendre une décision éclairée, la plainte doit être basée sur des faits, vérifiables et concrets (paroles, gestes et dates).

Dans la capsule précédente, nous avons identifié les conditions permettant de savoir si Joyce subit réellement du harcèlement de la part de Pierre-Paul :

1. Une conduite vexatoire : C'est une conduite humiliante ou abusive qui blesse la personne dans son amour-propre ou lui cause du tourment, de la souffrance et de l'angoisse. C'est aussi un comportement qui dépasse ce que la personne estime être correcte et raisonnable dans l'accomplissement de son travail.
2. Le caractère répétitif : Considérés isolément, une parole, un geste, un comportement peuvent sembler anodins. C'est l'accumulation ou l'ensemble de ces conduites qui peut devenir du harcèlement.
3. Le caractère raisonnable : C'est lorsque la perception de la personne qui se dit victime de harcèlement est évaluée comme légitime par une autre personne raisonnable bien informée de toutes les circonstances qui conclurait elle aussi que la conduite est vexatoire.

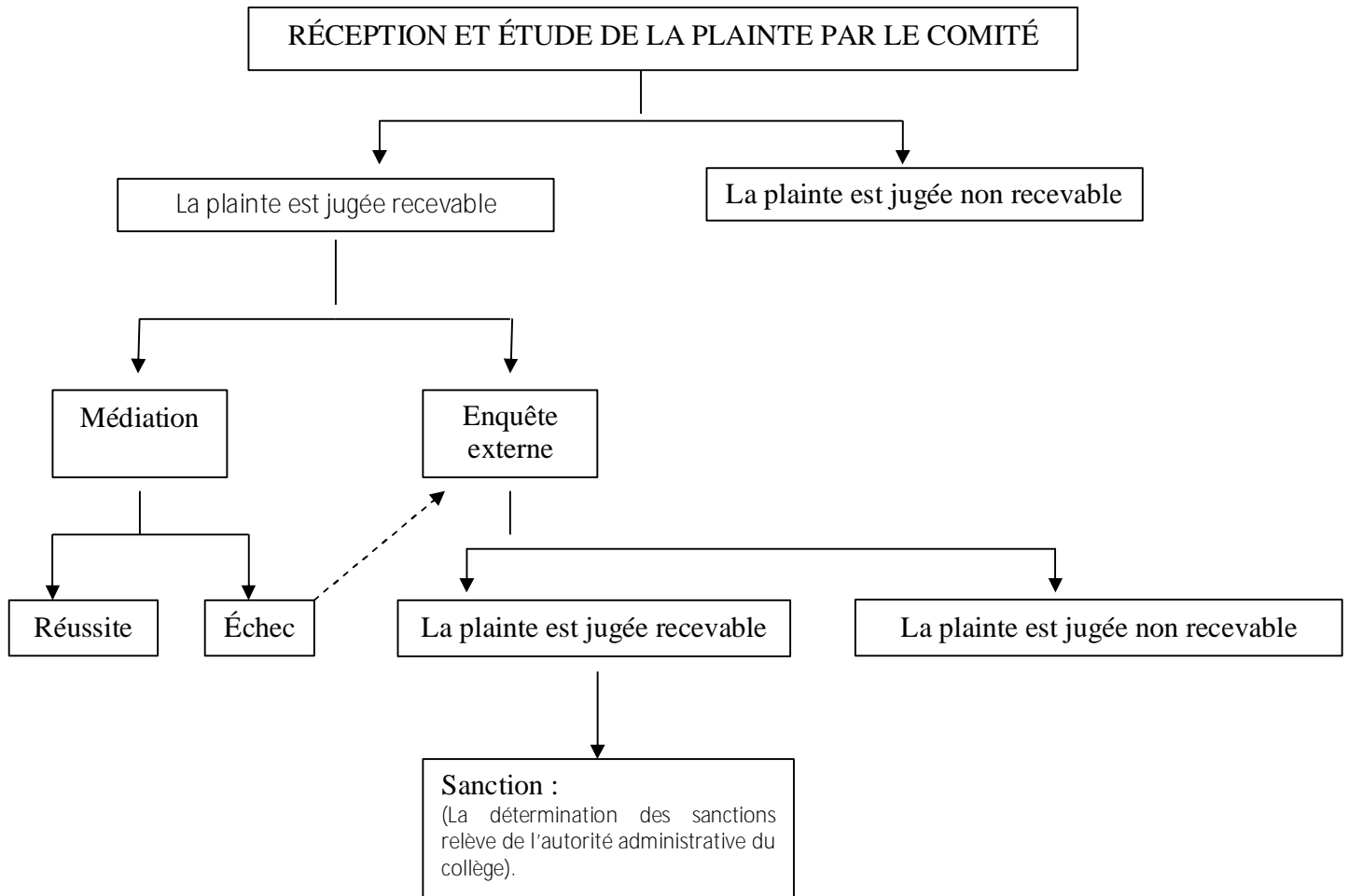
Maintenant que nous avons établi que Joyce affirme subir du harcèlement de la part de Pierre-Paul, il est temps de l'informer des moyens qui sont à sa disposition afin de mettre fin à cette situation :

1. Rencontrer une personne-ressource : Si la personne victime de harcèlement a besoin de soutien et d'information.
2. Rédiger une plainte au comité pour contrer le harcèlement et la violence : La personne peut demander à une personne-ressource pour l'aider à rédiger sa plainte tout en lui précisant que le rôle d'une personne-ressource n'est pas d'encourager ou de décourager le dépôt d'une plainte, mais de l'accompagner dans sa démarche.
3. Recourir à une médiation : Si la plainte est jugée recevable par le comité pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail, la personne plaignante a le choix d'avoir recours à la médiation à condition qu'il y ait consentement des deux parties impliquées. Des personnes de différents secteurs d'emploi du collège sont présentement en formation pour agir en tant que médiatrice/médiateur.

4. Recourir à l'enquête : Si la plainte est jugée recevable par le comité et que la médiation n'est pas envisageable par les deux parties, la personne plaignante a le choix d'avoir recours à l'enquête externe.

Afin de permettre à la personne victime de harcèlement de voir plus clair dans le processus, nous allons vous illustrer brièvement le déroulement du dépôt d'une plainte :

DÉPÔT D'UNE PLAINTE



En résumé, il est encourageant de constater que Joyce a plusieurs ressources et moyens pour mettre un terme à ce qu'elle subit au travail. Dans la prochaine capsule, nous vous présenterons une alternative intéressante pour gérer une situation de harcèlement : la médiation.

À la prochaine!

Joyce Gaulin, coordonnatrice et Luc Blanchette, coordonnateur
Comité pour contrer le harcèlement et la violence

Pour consulter la *Politique pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail*, rendez-vous à la communauté du Comité pour contrer le harcèlement et la violence sur MON TRIO



Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières
3500, rue de Courval, Trois-Rivières, Québec G9A 5E6
Tél.: (819) 376-9555 — Télécopieur: (819) 376-2072

